

MISSION PERMANENTE DU TOGO AUPRES DES NATIONS UNIES 112 East 40th Street, New York, N.Y. 10016

COMMUNICATION DU TOGO

54°m° SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Suivi de la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale intitulée « Les Femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le 21^{ème} siècle »,

Présentée par Mme OURO-AISSAH Akanti,

Directrice de la Coopération et Promotion des Activités économiques de la Femme

VERIFIER A L'AUDITION

Madame la Présidente

Au nom du gouvernement togolais je tiens à réaffirmer l'intérêt que revêt pour mon pays la Déclaration et la Plate forme d'action de Beijing. Cet intérêt est d'autant plus grand que les 12 objectifs stratégiques de la Plate-forme ont pour vocation de contribuer à la réalisation des principes cardinaux d'Egalité, de Développement et de Paix retenus depuis Mexico (à la première Conférence en 1975), lesquels principes demeurent toujours d'actualité.

(C'est dans ce sens que la cristallisation en 2000, par l'Assemblée Générale des Nations Unies, desdits objectifs dans l'OMD3 « Autonomisation des Femmes et égalité des sexes » a été d'une portée très importante).

Au Togo, on peut se féliciter de n'avoir épargné aucun effort pour la réalisation de ces objectifs. En effet, (depuis Mexico et particulièrement) depuis les cinq dernières années, des énergies ont été déployées pour atteindre la plupart des objectifs visés pour la promotion de la condition de la femme. Au rang des principales actions menées, figurent entre autres:

- l'élaboration de la stratégie nationale de développement axée sur les OMD (qui a mis en exergue les principales variables liées à la promotion de l'égalité des sexes) ;
- l'adoption d'une stratégie nationale d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement ;
- l'adoption d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté (qui fait du genre un domaine transversal au même titre que les droits fondamentaux, l'environnement et le VIH/sida);
- l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre.

Pour rendre opérationnelles ces différentes stratégies, des mesures pertinentes ont été prises, telles que :

- La mise en place d'un pool de formateurs des formateurs en genre (ayant eu pour résultat la formation des différents acteurs dont les planificateurs, les inspecteurs, les parlementaires à la prise en compte du genre en matière de planification et de budgétisation) ;
- L'institution de cellules focales genre dans les différents ministères (avec pour mission de veiller à la prise en compte de l'approche genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielle des départements dans lequel elles sont implantées);
- La mise en place d'un programme de lutte contre les violences basées sur le genre(qui a permis d'obtenir les résultats significatifs tels que :

- * La conscientisation de la population sur les différentes formes de violences, leurs causes et leurs conséquences ;
- * la prévalence des MGF qui est passe de 12% en 1996 à 6,9% en 2007 ;
- * la mise en place progressive d'une documentation sur le phénomène des violences permettant d'avoir des données fiables en la matière) ;
- la mise en place d'un programme de protection de la petite fille (à travers l'application du Code de l'Enfant qui a internalisé les principes de la CEDEF, de la CDE et des différentes Conventions internationales relatives à l'enfant).

Par ailleurs, le processus d'internalisation des dispositions de la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) a permis de connaître un début de réduction des disparités de genre dans certains secteurs sensibles tels que la sécurité (la police et la gendarmerie), les (médias où le rôle de la femme devient de plus en plus perceptible.)

Au Togo, l'éducation pour tous comme base de l'égalité des chances et pour combattre la pauvreté sur le long terme, est l'un des points clés de la stratégie de développement du Gouvernement.

En ce qui concerne la santé, (la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) sur la période 2002-2006 et) l'adoption d'un nouveau Plan 2009-2013, dans lequel des actions précises ont été préconisées à court, moyen et long termes en matière de santé de reproduction en général et de la santé maternelle en particulier, constituent les bases pour améliorer l'état de santé de la population togolaise.

Sur le plan économique, une stratégie nationale pour la micro finance couvrant la période 2008-2012 a été adoptée en 2008 et met un accent particulier sur le développement des filières surtout celles dans lesquelles les femmes excellent notamment les fruits et légumes.

(En ce qui concerne la protection de l'environnement, la ratification par l'Etat, des conventions de la génération de Rio, a permis l'élaboration des documents de stratégies dans les domaines sensibles tels que la biodiversité, la désertification, la lutte contre les gaz à effet de serre, la pollution et l'assainissement où les préoccupations des femmes sont remarquables.

Il y a lieu de signaler qu'un forum national de la femme togolaise, une première au TOGO, s'est tenu en décembre 2009, sous le haut patronage du Président de la République. Il a permis de déterminer les enjeux et les défis pour la promotion de la femme dans trois secteurs majeurs à savoir le pouvoir économique, la prise de décision, et la protection socio-juridique.

Il convient de souligner le rôle prépondérant que joue les organisations de la société civile dans la conduite d'un certain nombre de plaidoyers notamment dans le cadre du processus du Code des Personnes et de la Famille révisé au regard des dispositions de la CEDEF et du Protocole a la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes. De plus il faut noter l'élaboration d'un Avant Projet de lois sur les quotas de 30% de femmes dans les instances de décision).

Malgré cette volonté de l'Etat de faire de la femme un partenaire incontournable de développement, des contraintes majeures persistent encore et sont liées :

- aux contingences d'ordre socioculturel qui ne permettent réellement pas l'ouverture des consciences vers plus de pouvoir et de responsabilisation des femmes;
- a l'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre des stratégies et consolider les acquis.

Tout compte fait, les efforts mis en œuvre ont permis d'avoir des résultats tant au plan social, économique que politique. Ces résultats ont été le fruit des actions conjuguées de l'Etat et de la société civile qui ont œuvré ensemble dans une complémentarité dynamique avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Cependant, le plaidoyer doit continuer dans tous les domaines afin de concrétiser la volonté de l'Etat de voir les femmes émerger. (Aussi l'environnement de partenariat actif devra t-il, dans les perspectives du renforcement de la participation citoyenne de la femme aux affaires publiques, perdurer pour asseoir une nouvelle société dans laquelle les inégalités entre les sexes seront réduites à leur plus simple expression).

Je vous remercie.